



## LES 100 MILLES « TROPHEE BERNARD LACAZE »

Dates complètes : **27 & 28 avril 2024**

Lieu : **Golfe du Lion et rade de Marseille**

Autorité organisatrice : **SNGRPC**

**Grade : 5A**

**Course en équipage, en DUO et en SOLO**

### AVIS DE COURSE TYPE HABITABLE 2021 – 2024

#### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021/2024)
- 1.2 L'annexe T, pénalité post course et conciliation s'appliquera.
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, : entre l'heure légale du coucher et du lever du soleil
- 1.4 Les règles de jauge OSIRIS et les REV (Règles d'Equipement des Voiliers)
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique les bateaux peuvent héler et se répondre par VHF
- 1.6 Sécurité et équipements :

- Les bateaux doivent être armés et équipés pour une navigation semi-hauturière de la division 240.
- les concurrents courant en Solitaires sont tenus à des obligations d'armement, voir article 14

## 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux bateaux remplissant les conditions ci-après :

- Bateaux jaugés OSIRIS appartenant aux groupes de rating L (classe mini uniquement), R2, R3, C et D en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.
- Bateaux francisés disposant de l'armement de sécurité prévu au chapitre 1.4
- Bateaux non francisés en règle avec leur législation nationale et équipés du matériel de sécurité prévu en 1.4 et 14

3.2 La régata est ouverte aux bateaux avec équipage, en double et en solitaire et au moins avec un majeur à bord.

3.3 L'inscription sera effectuée sur notre boutique en ligne sur notre site ou au club.

<https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>

3.4 Date limite d'inscription : 26 avril 2024 à 17 heures

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent disposer, au moment de leur inscription de :

- Leur licence FFVoile valide, portant le mention « compétition », ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- Le certificat de jauge ou de conformité à jour.

3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de Licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- Le certificat de jauge ou de conformité
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.6 L'organisateur demeure libre de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata.

**4. DROITS A PAYER**  
45€ par bateau.

**5. PROGRAMME**

Vendredi 26 avril 2024 à 17 heures, clôture des inscriptions

Samedi 27 avril :

8h 30	Accueil des concurrents
9h 30	Briefing
10h 30	Mise à disposition sur l'eau

Dimanche 28 avril :

Vers 16h00 Proclamation des résultats et remise des prix

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : disponibles sur le site internet de la SNGRPC le 19 avril 2024 et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

**7. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants :

**Port Camargue – Marque spéciale au nord du Planier à laisser à tribord – Port Camargue**

**Ou**

**Port Camargue – Cardinale Sud de Brescou à laisser à bâbord – Cardinale Ouest de Beauduc à laisser à bâbord - Port Camargue**

**Ou**

**Port Camargue – Cardinale Nord parc à huître de Gruissan à laisser à bâbord – Port Camargue**

**Ou**

**Port Camargue – Cardinal sud de Frontignan à bâbord – bouée d'eau saine de Sète à bâbord – Cardinal ouest de l'Espigette à bâbord - Port Camargue à bâbord – 2 fois – arrivée.**

**Ou tous autres parcours que les conditions météo peuvent amener le comité de course à élaborer, ainsi que des changements d'horaire de départ et de remise des prix.**

## 8. CLASSEMENT

- 8.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.
- 8.2 Si plus de 5 bateaux courent en duo et solo, ou si plus de 5 bateaux de la même classe et de même rating courent, il pourra être établi un classement séparé. Suivant le nombre de bateaux en équipage il pourra être créé 2 groupes. La division de la flotte sera faite et diffusée avant le départ de la course

## 9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port: au secrétariat du club.

10. sans objet

11. sans objet

## 12. PRIX

Des prix seront distribués à discrétion de l'organisateur

## 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 14. [DP] CONCURRENTS COURANT EN SOLITAIRE

Il est demandé aux skippers courant en solitaire de porter un gilet de sauvetage 150 N. tout au long de la course et de disposer d'un flash light, d'une balise personnelle sur le gilet et d'une VHF portable à proximité de la barre ou sur le gilet.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter la SNGRPC : [contact@sngrpc.com](mailto:contact@sngrpc.com) - 04 66 53 29 47